



DEPARTEMENT
DU LOIRET

VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 17 JUIN 2025

Nombre d'Administrateurs en exercice : 15

OBJET : Affectation du résultat 2024

Le Président, soussigné, certifie que la convocation du Conseil d'Administration et la liste des délibérations examinées par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ont été affichées au CCAS, conformément aux articles L 2121 – 10, L 2121 – 25 et R 2121 – 11 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 17 juin à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Mme BELLIZIO, Vice-Présidente

PRESENTS : Mme BELLIZIO, Vice-Présidente,
M VILLARET, Mme LOQUET, Mme GAMBONI,
M AMSTUTZ, Mme LEFOL, Mme BAROINI,
Mme FOURNIER, M REAU, M RAMON.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

M RIVIERE DA SILVA, Président, a donné pouvoir à Mme BELLIZIO, Vice-Présidente

Mme DESNOUES a donné pouvoir à M VILLARET

Mme CHAMBONNEAU a donné pouvoir à Mme BAROINI

Mme DUJARDIN a donné pouvoir à Mme FOURNIER

ABSENTE : Mme DAHOU

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Président du CCAS
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS

Olivia BELLIZIO



2025-018 – Affectation du Résultat 2024

Le compte administratif 2024 voté par le Conseil d'Administration, fait apparaître les résultats suivants :

Résultat d'investissement de clôture	80 897, 76 €
Reports de crédits :	
Dépenses	8 070, 91 €
Recettes	
Solde reports de crédits	-8 070, 91 €
Résultat d'investissement de clôture 2024 après intégration des reports	72 826, 85 €
Résultat de fonctionnement de clôture 2024	380 923,24 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

Article 002 : résultat de fonctionnement reporté (recettes)	335 138, 76 €
Article 001 : résultat d'investissement reporté (recettes)	80 897, 76 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition de Monsieur le Président.

Pour le Président du Centre Communal d'Action Sociale
Et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS

Olivia BELLIZIO



« Le Président certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »